

# Impressum

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **34 (2007)**

Heft 2

PDF erstellt am: **09.08.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

## Différend fiscal entre Bruxelles et Berne

**L**A SUISSE EXERCE UN FORT POUVOIR D'ATTRACTION sur les particuliers fortunés et les entreprises puissantes. Chaque année, pas moins de 500 sociétés étrangères élisent domicile en Suisse, comme le révèle une étude réalisée par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Citons notamment les célèbres enseignes Google, Ebay, Kraft Foods ou encore Albany, séduites non seulement par une fiscalité avantageuse pour les entreprises, mais également par l'excellence de l'infrastructure et l'offre de main d'œuvre qualifiée. Au total, ces sociétés versent près de trois milliards de francs d'impôts qui viennent enrichir chaque année les caisses de la Confédération. Outre les entreprises, nombre de multimillionnaires ou milliardaires étrangers souhaitent être domiciliés en Suisse afin de bénéficier de l'accord fiscal forfaitaire.

C'est le cas de Johnny Hallyday dont le départ pour Gstaad, en Suisse, a déclenché en France une vive polémique, le pays accusant le chanteur de trahison. Il faut dire que le légendaire rocker y est en bonne compagnie: la pop star britannique James Blunt réside officiellement en Suisse, à l'image de nombreux grands noms du showbiz. Un armateur grec se fait construire à Gstaad un chalet pour 100 millions de francs, tandis que d'autres milliardaires investissent 20, 30 ou 40 millions dans des habitations de luxe au cœur des montagnes. Si cet essor est favorable à l'industrie du bâtiment en Suisse, il l'est nettement moins pour la population locale, qui a bien du mal à s'offrir un logement, que ce soit à Verbier, à St-Moritz ou encore à Gstaad. Les employés de la branche hôtelière, par exemple, ne sont pas en mesure de payer un loyer de 2500 francs par mois pour un petit appartement de 2 1/2 pièces. Leur seule issue: quitter les stations chic pour aller s'installer dans la vallée, creusant ainsi davantage encore le fossé entre petits et hauts revenus.

La Concurrence fiscale que se livrent les cantons pour séduire les riches contribuables irrite non seulement Bruxelles mais aussi nombre de concitoyens. Ainsi, selon une enquête en ligne réalisée par «Perspective Suisse», 66% des sondés souhaitent supprimer la concurrence fiscale entre les cantons pour les revenus supérieurs à 300 000 francs.

La Commission européenne dénonce en premier lieu les privilèges fiscaux accordés par la Suisse pour attirer sur son territoire des holdings et autres sociétés étrangères. Pour l'UE, cette pratique fiscale constitue une distorsion de la concurrence et une infraction au traité de libre-échange signé en 1972 entre la Suisse et l'UE. Selon la Commission européenne, ces privilèges fiscaux seraient d'ailleurs incompatibles avec l'esprit même de la collaboration bilatérale.

Face à l'UE, la Suisse a réagi avec une véhémence inhabituelle: elle a refusé catégoriquement de mener des négociations sur ce thème, lui opposant le principe de souveraineté fiscale des cantons. Le ministre des Finances Hans-Rudolf Merz ne fait aucune concession à Bruxelles. Il précise qu'il n'y a pas à négocier sur cette question et fait référence aux disparités fiscales parfois importantes au sein de l'UE.

A l'unisson, l'organisation faïtière économiquesuisse et tous les partis bourgeois jugent que la demande de Bruxelles est juridiquement infondée et nuisible à la politique financière et économique suisse. Ils ajoutent qu'elle constitue une faute politique. Presque tous les médias prennent les arguments du Conseil fédéral et lui demandent de rester ferme et de ne pas céder. C'est ainsi que la Neue Zürcher Zeitung a rédigé un article intitulé «Schlechter Stil der EU» («Faute de style de l'UE»). Dans ce différend fiscal qui oppose Bruxelles à Berne, la Suisse resserre ses rangs comme rarement dans l'histoire du pays. Quant à l'UE, ce conflit lui vaut l'inimitié de nombreux milieux en Suisse. Un premier désaccord entre Bruxelles et la Suisse serait-il en train de se dessiner?

Il sera en tout cas intéressant de voir vers quelle issue cette crise s'acheminera, compte tenu des intérêts en jeu. Car s'il est question de sommes considérables, il en va aussi de la souveraineté des cantons.

HEINZ ECKERT, RÉDACTEUR EN CHEF



Heinz Eckert

5  
Courrier des lecteurs

5  
Lu pour vous: le Dictionnaire historique de la Suisse

7  
Images: Arnold Zwahlen, le photographe du village

8  
«Suisstitude»: le rouge et le blanc dans l'âme du peuple

11  
Politique: votation sur la caisse unique

12  
De nouvelles pièces pour la Banque nationale et le Parc national

## Informations régionales



Indestructible:  
Ferdie Kübler

13  
Ferdie Kübler – la légende du vélo

14  
Les nouvelles du Palais fédéral

16  
Il y a 100 ans, Knorr partait à la conquête du monde

18  
Quel est le véritable fromage à raclette?

20  
Organisation des Suisses de l'étranger

23  
En bref

Photo de couverture: «Suisstitude» à la monde: allée de drapeaux devant le Palais des Nations.  
Photo: Keystone

**IMPRESSUM:** La «Revue Suisse», qui est destinée aux Suisses de l'étranger, paraît pour la 34<sup>e</sup> année en allemand, français, italien, anglais et espagnol, en 21 éditions régionales, avec un tirage total de plus de 390 000 exemplaires. Les nouvelles régionales paraissent quatre fois par an.

■ DIRECTION ÉDITORIALE: Heinz Eckert (EC), rédacteur en chef; Rolf Ribl (RR), Alain Wey (AW), Gabriela Brodbeck (BDK), responsable des pages «Les nouvelles du Palais fédéral», Service des Suisses de l'étranger du DFAE, CH-3003 Berne. René Lenzin (RL), Palais Fédéral. Traduction: CLS Communication AG ■ ADRESSE POSTALE: Éditeur/rédaction/publicité: Organisation des Suisses de l'étranger, Alpenstrasse 26, CH-3006 Berne, Tél. +41 31 356 61 10, fax +41 31 356 61 01, PC 30-6768-9. Internet: www.revue.ch ■ E-MAIL: revue@aso.ch ■ IMPRESSION: Zollikofer AG, CH-9001 St-Gall. ■ CHANGEMENT D'ADRESSE: prière de communiquer votre nouvelle adresse à votre ambassade ou à votre consulat; n'écrivez pas à Berne. Le numéro CHF 5.- ■